

République Française
DEPARTEMENT du RHONE

Métropole de Lyon

Commune de
SATHONAY-CAMP

Nombre de conseillers : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures,

Se sont réunis les membres du conseil municipal de la commune de Sathonay-Camp sous la présidence de M. MONNIER Damien, Maire de Sathonay-Camp

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant conformément aux articles L2122-7 et L.2122-8,

Date de la convocation des membres du conseil municipal : 18 mars 2026.

Etaient Présents :

Mesdames, Messieurs MONNIER Damien, ROCHE Jean-Michel, JULIAT Sylvie, BADOIL Daniel, FRICHET Laëtitia, FILANCIA Lucio, PERNEY Déborah, BRENDEL Christophe, BERTHOLD Émilie, BADACHE Geneviève, BONGIOVANNI Nicole, GAY Florence, SILVA DOBBS Danièle, BERLIER Jean-Luc, GAUDENECHÉ Aline, MIRAUD Xavier, BOVIER Sylvie, TROTTA Stéphanie, PYRAM Miguel, LAURET Jocelyn, WAGNER Delphine, MARTI Xavier, BURLOT Yann, STEINLÉ Nicolas, VUARIER Jérôme, FONTAINE Myriam, LARGILLIÈRE Julien.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. BERTHILLER a donné pouvoir à M. LARGILLIERE
Mme ESTRUCH a donné pouvoir à Mme FONTAINE

Délibération n° 003-0326

Publiée le 31 mars 2026

Transmis à la Préfète du Rhône le 30 mars 2026

Objet : Election des adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

Pour le compte de la liste « Nous Sathonay ».

1. Mme Jean-Michel ROCHE
2. Mme Sylvie JULIAT
3. M. Daniel BADOIL
4. Mme Laëtitia FRICHET
5. Lucio FILANCIA
6. Déborah PERNEY
7. Christophe BRENDEL
8. Emilie BERTHOLD

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 29

À déduire (Bulletins blancs) : 2

(Bulletins nuls) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 15

A obtenu :

– Liste « **Nous Sathonay** », vingt-cinq (25) voix.

La liste « **Nous Sathonay** » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

M. Jean-Michel ROCHE	1 ^{er} adjoint au maire
Mme Sylvie JULIAT	2 ^{ème} adjointe au maire
M. Daniel BADOIL	3 ^{ème} adjoint au maire
Mme Laëtitia FRICHET	4 ^{ème} adjointe au maire
M. Lucio FILANCIA	5 ^{ème} adjointe au maire
Mme Déborah PERNEY	6 ^{ème} adjointe au maire
M. Christophe BRENDEL	7 ^{ème} adjointe au maire
Mme Emilie BERTHOLD	8 ^{ème} adjoint au maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait à SATHONAY-CAMP,
le 27 mars 2026
(Et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme)

Le Maire
Damien MONNIER



Accusé de réception en préfecture
069-216902924-20260321-003-0326-DE
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026